MIM Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

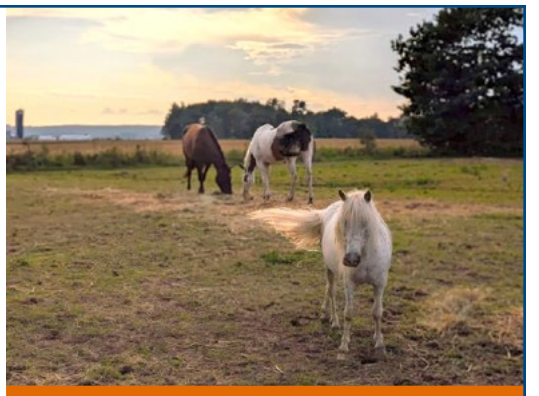

MOT DU MAIRE

MARCHÉ PUBLIC, ÉDITION 2025

Depuis quelques années, un marché public est tenu l'été à Saint-Augustin-de-Desmaures. La Ville a jusqu'ici apporté son soutien aux organisateurs en prêtant gracieusement site et matériel et en fournissant une aide financière. Cette année, les organisateurs ont décidé de passer le flambeau. J'en profite au passage pour les remercier de leur implication passée.

La Ville va prendre le relai en 2025 et il y aura bel et bien tenue d'un marché public encore cet été. Nous sommes à organiser le tout et plus d'information viendra sous peu.

DÉCISION DE LA COUR, SECTEUR DES CAMPUS

La Cour supérieure du Québec a récemment rendu un jugement dans un litige opposant Saint-Augustin-de-Desmaures à un promoteur concernant un moratoire imposé par la Ville sur certains types de constructions dans le secteur des Campus, le temps de réfléchir et adopter un nouveau plan d'urbanisme. Les conclusions du jugement, favorables au promoteur, impliqueraient la poursuite du développement immobilier (tours à condos) du secteur. Cela dit, le 15 avril dernier, les membres du conseil municipal, considérant que la décision est entachée de sérieuses lacunes tant sur la forme que sur le fond, ont donné mandat à nos procureurs de prendre toutes les dispositions nécessaires pour porter la cause en appel.

L'origine de cette saga entourant la construction de tours à condos date d'avant mon arrivée à la mairie de Saint-Augustin-de-Desmaures. Pour ceux qui souhaitent en apprendre plus sur ce qui s'est passé notamment à ce sujet sous la gouverne de mon prédécesseur, je vous invite à consulter le *Rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* produit à la suite du *Mandat d'audit à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*. Ce rapport, daté de juillet 2018, traite abondamment des divers errements survenus sous mon prédécesseur et les membres de son conseil, et a été produit à ma demande (2015). Il est facilement accessible sur le site du Ministère en tapant le titre dans un moteur de recherche ou sur le site web de la Ville, dans la section Conseil municipal, Accès aux documents. Les constats qui y sont rapportés sont éloquents.

Les élus de l'époque ont par ailleurs adopté une résolution juste avant la fin de leur mandat, en 2017, laquelle autorisait le greffier (pas le Maire) à signer un document stipulant qu'advenant l'atteinte de la capacité maximale des réseaux d'aqueduc ou d'égout, d'éventuels travaux seraient financés via une taxe de secteur, le cas échéant. J'ai évidemment voté contre cette résolution, malgré tout adoptée à majorité (5 contre 2) le 19 septembre 2017.

Cela dit, il importe de souligner que cette éventualité est purement théorique. En effet, la capacité des réseaux de collecte et de distribution des égouts et d'aqueduc (tuyaux) dans ce secteur ne cause aucun problème et est largement suffisante sans travaux, peu importe le besoin. Là où il y aurait un problème, le cas échéant, c'est en ce qui a trait à la capacité de la station de pompage des eaux usées St-Félix (traitement) et du réservoir d'eau potable situé sur Pierre-Georges-Roy (fourniture). Or, ces équipements de traitement et fourniture d'eaux usée et potable sont de la compétence exclusive de l'Agglomération et non de celle de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce qui signifie que ces travaux ne seraient pas payés par cette dernière, mais bien par l'Agglomération. Donc, fin de la question d'une éventuelle taxe de secteur. Il n'y en aura pas, peu importe la décision de la Cour supérieure ou de celle de la Cour d'appel, le cas échéant, puisqu'il n'y aura simplement pas de travaux réalisés ou financés par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Aucun.

Malgré ce qui précède, il faut avant tout garder à l'esprit que le conseil municipal a donné mandat à nos procureurs de prendre toutes les dispositions nécessaires pour porter la décision de la Cour supérieure en appel.

D'ici là, rien ne sert de s'énerver.

La patience aplanit les montagnes.
Proverbe libanais

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 6 et 20 mai à 18 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Pour y participer, plusieurs options s'offrent à vous :
1. Présentez-vous en personne à la séance, vous pourrez y poser vos questions ;
2. Connectez-vous via le lien Teams diffusé le jour de la séance via nos différents médias, vous pourrez poser vos questions dans la section Q&R ;
3. Posez vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web à l'adresse https://vsad.ca/seances.

Les bureaux municipaux seront fermés le lundi 19 mai pour la Journée nationale des patriotes. Bon congé !

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville
VSAD.ca

SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !

@VSADofficiel
@VSADSLCVC

@VSADofficiel
@Augustinoisactifs

@Ville-de-saint-augustin-de-desmaures

COMMENT NOUS REJOINDRE

VOTRE HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
De 8 h à 16 h (ouvert le midi)

200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (QC)
G3A 2E3

418 878-2955
Courriel : info@vsad.ca
Site Web : https://vsad.ca

SUR PLACE AVEC RENDEZ-VOUS OU VIA COURRIEL POUR LES SERVICES SUIVANTS :

SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

- Courriel pour les parcs : parcs@vsad.ca
- Courriel pour les bâtiments : batiments@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/parcs

SERVICE DU JURIDIQUE ET DU GREFFE

- Courriel : greffe@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/avis

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Courriel : rh@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/carriere

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- Courriel : travauxpublics@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/travaux

POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Courriel : matieres.residuelles@vsad.ca

SUR PLACE SANS RENDEZ-VOUS OU VIA COURRIEL POUR LES SERVICES SUIVANTS :

SERVICE DE L'URBANISME

- Courriel : urbanisme@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/permis

SERVICE DE LA TRÉSORERIE

- Courriel : tresorerie@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/budget-finances

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES RELATIONS CITOYENNES

ACTIVITÉS DE SPORTS, DE LOISIRS ET LES LOCATIONS DE SALLES

- Courriel des loisirs : loisirs@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/loisirs

ACTIVITÉS CULTURELLES

- Courriel : culture@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/culture

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

- Courriel : bibliotheque.alain-grandbois@vsad.ca
- Site web : https://vsad.ca/culture

PROGRAMMATION COMPLÈTE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- Site web : https://vsad.ca/programmation

TRÉSORERIE et taxes

TAXES MUNICIPALES 2025

AVEZ-VOUS REÇU VOTRE COMPTE DE TAXES 2025 ?

Que vous soyez nouvellement propriétaire ou non, si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2025, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie. Vous trouverez nos coordonnées à la page précédente.

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Il est donc tout à fait normal que les transactions effectuées entre la fin 2024 et le début 2025 ne soient pas encore reflétées sur le nom du propriétaire inscrit sur le compte de taxes 2025.

Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer vos taxes municipales, il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé à temps. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site web via l'adresse : https://vsad.ca/budget-finances.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Prélèvement préautorisé (PPA, DPA) ;
- Par Internet (votre numéro de référence correspond au numéro de matricule à 18 chiffres inscrit sur votre compte de taxes) ;
- Débit ou argent, directement à l'hôtel de ville.

JURIDIQUE, GREFFE et avis publics

En vertu du *Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics*, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : https://vsad.ca/avis.

17 avril **Promulgation du Règlement nº 2025-742** relatif au programme d'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

11 avril **Appels d'offres**

APO-2025-024 – Contrat pour la réalisation de travaux relatifs au réaménagement intérieur de la bibliothèque Alain-Grandbois (SÉAO 20062635)

APO-2025-025 – Contrat pour la réalisation de travaux relatifs au remplacement de cabinets de contrôle et d'équipements de feux de circulation pour deux intersections (SÉAO 20062643)

APO-2025-029 – Contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'équipements de sécurité routière (SÉAO 20062653)

APO-2025-030 – Contrat pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (SÉAO 20062658)

3 avril **Promulgation du Règlement nº 2025-739** modifiant le Règlement nº 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité

3 avril **Promulgation du Règlement nº 2025-740** modifiant le Règlement nº 2017-519 sur les animaux domestiques

28 mars **Appels d'offres**

APO-2025-023 – Contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage – Année 2025 (SÉAO 20059188)

28 mars **Demandes de dérogations mineures**

4900, rue Saint-Félix (lot 6 303 435)
4964 D, rue des Bocages (lot 2 812 178)
5006, rue Clément-Lockquell (lot 4 605 821)

26 mars **Appel d'offres**

APO-2025-028 – Contrat pour l'exécution de travaux ponctuels de pavage pour les années 2025 et 2026 (SÉAO 20058849)

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARTIE DU PERSONNEL ÉLECTORAL DE L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025 ?

Le bureau de la Présidente d'élections de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devra, dans le cadre du processus électoral, procéder à l'embauche de plusieurs personnes qui travailleront principalement les journées du vote par anticipation et celle du vote du jour de scrutin. La participation aux formations requises pour le poste occupé est exigée et rémunérée.

Nous recherchons des candidats pour ces postes :

- Scrutateurs ;
- Secrétaires du bureau de vote ;
- Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs ;
- Personnel d'accueil ;
- Substituts pour tous les postes mentionnés.

Le formulaire vous permettant de postuler en ligne est maintenant disponible dans la section Personnel électoral au https://vsad.ca/elections2025. Consultez-les sans tarder !

PRÉPAREZ-VOUS POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES :

Vous souhaitez poser votre candidature ? Le gouvernement du Québec organise des séances d'informations pour mieux comprendre le rôle et les responsabilités des élus municipaux. Ces rencontres répondent à toutes vos questions. Pour en savoir plus, consultez : https://bit.ly/seancesinformations.

Assurez-vous aussi d'être inscrit sur la liste électorale ! Afin de voter, n'attendez pas à la dernière minute et vérifiez si vous êtes inscrit sur la liste électorale dès maintenant sur le site d'Élections Québec : https://bit.ly/validationliste.

TRAVAUX PUBLICS et sécurité routière

TRAVAUX À VENIR

À L'INTERSECTION DES ROUTES 138, DE FOSSAMBAULT ET JEAN-JUNEAU

Dans l'édition du Mensuel d'information municipale du mois passé, nous vous avons informé des futurs travaux routiers à l'intersection des routes 138, de Fossambault et Jean-Juneau.

Avec l'augmentation de la circulation dans l'axe Est-Ouest, cette intersection est devenue un point névralgique. On y observe des files d'attente parfois importantes, des manœuvres difficiles pour les véhicules lourds et un trafic grandissant en provenance de la route de Fossambault. La Ville souhaite réaménager cette intersection dans l'objectif de rendre les déplacements plus fluides, sécuritaires et efficaces.

QUELS SERONT CES TRAVAUX ?

Pour mener à bien ce projet, la Ville mandatera un entrepreneur pour y effectuer les travaux suivants :

- Nouvelle bretelle de virage à droite (de Fossambault vers la 138 Ouest) ;
- Prolongement de la voie de virage à gauche en direction Est-Ouest ;
- Ajout d'un îlot central en béton pour favoriser les déplacements Est-Ouest ;
- Reprogrammation des feux de circulation ;
- Mise à niveau de l'éclairage ;
- Prolongement du trottoir nord jusqu'à la rue Valériane.

Un concept d'aménagement en trois phases :

Dans le but de minimiser le plus possible l'impact sur la circulation, les résidents et les commerces, ce projet s'effectuera en trois phases distinctes :

PHASE 1 Bretelle, feux de circulation, éclairage

PHASE 2 Élargissement, îlot central, trottoir

PHASE 3 Pavage, marquage et finitions

Pour s'assurer du bon déroulement des travaux tout au long de la réfection de ces axes, une signalisation temporaire sera mise en place pour indiquer les chemins de détours à utiliser. La Ville invite la population et tous les usagers du secteur à prévoir leurs déplacements, ainsi que du temps supplémentaire pour traverser cette zone. Nous vous tiendrons informés via nos différents médias et via la page web dédiée au projet à l'adresse https://vsad.ca/138.

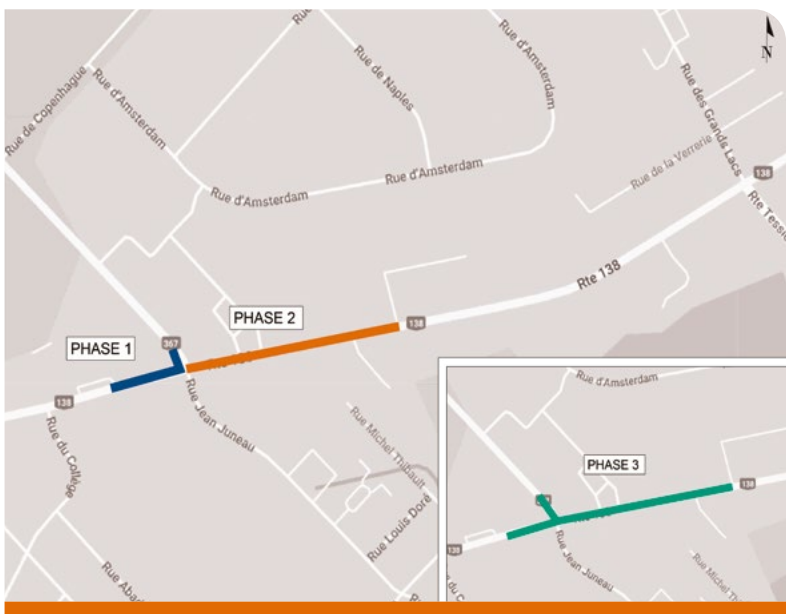

Inscrivez-vous au portail citoyen via le https://citoyen.vsad.ca ou en balayant ce code QR afin d'être informés, en temps réel, des travaux en cours.

TRAVAUX PUBLICS et sécurité routière

À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES LA CONFIANCE CIRCULE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGERS DE LA ROUTE

TOUS LES JOURS, RESTONS VIGILANTS DANS NOS DÉPLACEMENTS

Il y a quelques mois, la Ville a mandaté l'agence de création Absolu afin de concevoir une campagne de sensibilisation à la sécurité routière. Pour ce mandat, la VSAD souhaitait que la campagne ait un effet rassembleur pour les Augustinois.

TROIS GRANDES ORIENTATIONS ONT ÉTÉ CIBLÉES :

1. **La vitesse ;**
2. **Les zones scolaires ;**
3. **Les déplacements actifs.**

Les Augustinois sont familiers avec le secteur, ils empruntent souvent le même trajet et ils se trouvent fréquemment près de leur domicile. Il est prouvé que plus on est familier avec la route qu'on emprunte souvent, plus on a tendance à prendre des risques inutiles, par excès de confiance en soi.

Donc, le concept visé par cette campagne est qu'à Saint-Augustin-de-Desmaures, la communauté a tout à gagner à se faire confiance. Des citoyens qui modifient individuellement leurs comportements pour le bien commun.

Et cette confiance que nous bâtissons chaque jour est bénéfique pour tous et fait progresser notre esprit de communauté. Lorsque la confiance est réciproque de part et d'autre, la bienveillance fait place à la vigilance et les déplacements seront alors plus fluides.

URBANISME, quelques informations importantes

L'ENTRAIDE ENTRE CITOYENS

La vie en communauté repose notamment sur le respect mutuel, la compréhension et l'entraide entre voisins. À Saint-Augustin-de-Desmaures, être un bon citoyen signifie non seulement respecter les règlements municipaux, mais aussi adopter des comportements bienveillants qui renforcent les liens communautaires. Faire preuve de comportements respectueux envers ses voisins contribue à l'harmonie d'une communauté.

Par exemple, si vous remarquez que la pelouse de votre voisin est négligée, il est possible qu'il s'agisse d'une personne âgée ou d'une personne rencontrant des difficultés temporaires. Plutôt que de porter un jugement hâtif, pourquoi n'envisagez-vous pas de lui proposer votre aide pour l'entretien de son terrain ? Cette approche bienveillante favorise des relations de voisinage positives et solidaires.

Le *Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général, nº REGVSAD-2014-429* encadre les comportements afin d'assurer une cohabitation harmonieuse. Il est essentiel de se familiariser avec ce règlement pour comprendre vos droits et responsabilités en tant que citoyen. Vous pouvez consulter ce règlement via ce lien: bit.ly/42fh8XJ.

Par ailleurs, le Gouvernement du Québec offre des ressources détaillées sur les rapports de voisinage. Ces informations couvrent divers aspects tels que les limites de propriété, l'accès temporaire à la propriété d'autrui, les règles concernant les vues et l'aménagement des fenêtres, ainsi que les obligations relatives à l'écoulement des eaux. Se familiariser avec ces directives permet de prévenir les malentendus et de résoudre efficacement les éventuels différends. Ces informations sont disponibles sur leur site officiel à l'adresse suivante : https://www.quebec.ca/habitation-territoire/rapports-de-voisinage.

En somme, en adoptant une attitude proactive et bienveillante, chaque citoyen contribue à créer un environnement où il fait bon vivre. L'entraide et le respect mutuel sont les piliers d'une communauté dynamique, soudée et harmonieuse.

ENVIRONNEMENT et matières résiduelles

MAI

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

JUIN

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

Pour consulter le calendrier 2025 des collectes résiduelles, consultez le https://vsad.ca/matieresresiduelles ou balayez le code QR ci-contre.

Ordures

Les ordures sont collectées toutes les semaines depuis le 14 avril.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Résidus verts

Les résidus verts seront collectés jusqu'au 23 mai inclusivement.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **mercredi 7 mai 2025.**

Rappel: La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (5 mai), à midi.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m^3 de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m^3.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : https://vsad.ca/matieresresiduelles, onglet Encombrants

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406

Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre
Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

CE PRINTEMPS, ADOPTEZ LA DURABILITÉ ET OFFREZ À VOTRE VILLE UNE TOUCHE DE FRAÎCHEUR ÉCOLO !

Ensemble, contribuons à rendre notre environnement urbain plus propre tout en améliorant le bien-être de la communauté (et qui sait, peut-être même celui de votre conscience écologique).

Voici quelques gestes simples à adopter pour faire briller votre quartier :

1. **PARTICIPEZ À LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS JUSQU'AU 23 MAI 2025.**

   Placez vos résidus dans des sacs en papier, ces derniers se compostent presque aussi rapidement que vos feuilles. C'est simple, rapide et vos déchets en sortiront les grands gagnants !

Ne constitue PAS un résidu vert :

- Rognures de gazon, faites de l'herbicyclage;
- Branches de moins de 2,5 cm de diamètre doivent aller aux ordures ;
- Branches de plus de 2,5 cm de diamètre doivent être déposées à l'écocentre.

Bon à savoir : les résidus verts collectés au printemps sont recyclés pour produire du compost au site La Compostière situé à Saint-Henri.

2. **RÉSIDUS ALIMENTAIRES : L'OPTION MAUVE EST DE MISE.**

   Utilisez les sacs mauves fournis par l'Agglomération pour la collecte des résidus alimentaires. Lors des grosses chaleurs, pour éviter de possible « arôme nauséabondes », changez votre sac aux deux jours. Rappelez-vous : ces sacs doivent aller directement dans votre bac à ordures, pas dans un autre sac poubelle.

   Important : la prochaine distribution de sacs aura lieu ce mois-ci via un service de porte-à-porte offert par l'Agglomération de Québec.

3. **L'HERBICYCLAGE : VOTRE PELOUSE VOUS REMERCIERA.**

   Au lieu de ramasser les résidus de tonte, laissez-les sur la pelouse. C'est une pratique écologique et, en bonus, vous aurez plus de temps pour pratiquer des activités beaucoup plus intéressantes (comme profiter du soleil).

Alors, prêts à adopter ces gestes simples et à participer à un printemps éco-responsable tout en vous offrant une touche de détente supplémentaire ?

RESSOURCES HUMAINES et emplois

VOUS RÊVEZ DE TRAVAILLER COMME MÉCANICIEN(NE) À LA VSAD ? VOICI VOTRE CHANCE !

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures recrute un(e) mécanicien(ne) permanent(e) à temps plein pour son Service des travaux publics.

Relevant de son gestionnaire, la personne titulaire du poste aura pour mission d'assurer l'entretien préventif, la réparation et l'inspection des véhicules et équipements municipaux. Elle devra diagnostiquer les défaillances mécaniques, procéder aux réparations et s'assurer du bon fonctionnement de la flotte municipale, incluant camions, véhicules légers et équipements spécialisés.

Nous recherchons un(e) professionnel(le) possédant un **diplôme en mécanique de véhicules lourds routiers** ou une expérience pertinente serait un atout. Si vous possédez une bonne capacité à collaborer et à travailler en équipe et que vous faites preuve de polyvalence, nous désirons vous rencontrer !

Ce poste permanent offre une rémun ération concurrentielle et des conditions de travail avantageuses selon la convention collective en vigueur, incluant divers avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont invitées à consulter l'offre détaillée sur notre site web et à soumettre leur candidature. Vous trouverez nos coordonnées à la deuxième page de ce mensuel.

Venez faire partie d'une équipe dynamique et contribuez activement à l'entretien des infrastructures de notre ville !

Travailler pour le monde municipal : une carrière stimulante et engagée

Avez-vous déjà envisagé une carrière dans le domaine municipal ? Travailler pour une ville, c'est bien plus qu'un simple emploi : c'est contribuer activement au bien-être de toute une communauté et faire une réelle différence dans la vie des citoyens.

UN TRAVAIL AUX MULTIPLES FACETTES

Le monde municipal regroupe une diversité impressionnante de professions. Que vous soyez passionné par l'urbanisme, les travaux publics, l'administration, la culture, les loisirs ou encore les ressources humaines, il existe une multitude de possibilités adaptées à différents talents et expertises. Chaque jour, les employés municipaux collaborent pour offrir des services essentiels et pour améliorer la qualité de vie des résidents.

UN MILIEU HUMAIN ET DYNAMIQUE

Travailler pour une municipalité, c'est évoluer dans un environnement où le contact humain est primordial. Les valeurs d'entraide, de respect et de collaboration y sont mises de l'avant, favorisant un climat de travail positif et motivant. Les défis sont variés et stimulants, permettant de développer des compétences diversifiées au sein d'une organisation stable et structurée.

UNE RICHESSE INTERGÉNÉRATIONNELLE

L'un des grands atouts du travail municipal est la diversité des âges parmi les employés. Les jeunes travailleurs bénéficient de l'expérience et des connaissances accumulées par leurs collègues plus expérimentés, tandis que ces derniers sont stimulés par les idées innovantes et l'énergie des nouvelles générations. Ce partage d'expertise favorise un apprentissage constant et un milieu de travail enrichissant pour tous. Enfin, avez-vous pensé qu'un stage à la VSAD peut parfois mener à une possible carrière florissante ?

DES CONDITIONS DE TRAVAIL AVANTAGEUSES

Les municipalités offrent des conditions de travail attrayantes : salaires compétitifs, régimes d'assurance et REER avantageux, horaires parfois flexibles et des options de perfectionnement professionnel.

FAITES LA DIFFÉRENCE, JOIGNEZ-VOUS À NOUS !

Si vous recherchez une carrière valorisante où votre travail aura un impact direct sur la collectivité, le monde municipal est fait pour vous ! Rejoignez une équipe engagée, dynamique et passionnée, et contribuez, vous aussi, à bâtir une ville à l'image de ses citoyens.

Pour découvrir nos offres d'emploi et en savoir plus sur les possibilités de carrière à la VSAD, consultez notre site web ou contactez notre Service des ressources humaines.

MAI : mois de l'arbre et des forêts

THÉMATIQUE 2025 : JE CHOISIS LE BOIS !

Le Québec s'est construit grâce au bois, une ressource essentielle pour la construction, le chauffage et l'ameublement. Ce matériau unique est écologique, durable et surtout renouvelable.

Aujourd'hui encore, la forêt fait vivre des milliers de personnes et offre un vaste terrain de loisirs : randonnée, motoneige, chasse, écotourisme, cueillette, etc. Grâce à une gestion harmonisée, elle demeure accessible à tous tout en assurant son renouvellement.

Pour encourager la plantation d'arbres sur son territoire, la VSAD propose deux programmes :

- **Aide financière :** Pour une 3e année consécutive, ce programme consiste à un remboursement de 50 % des coûts d'achat et de plantation d'arbres sur terrains privés ou institutionnels (jusqu'à 500 $ par an). Désormais, le programme couvre la plantation d'arbres en cours avant, latérale et arrière.
- **Plantation municipale :** Encore cette année, quelques centaines d'arbres seront plantés dans les espaces verts et emprises municipales.

Envie de planter un arbre ? Consultez le guide pour des conseils pratiques et n'oubliez pas qu'il est important de tenir compte des directives d'Hydro-Québec lors de la plantation d'arbres à proximité des lignes électriques, afin d'assurer la sécurité et de prévenir les interruptions de service. Choisissez judicieusement l'emplacement de vos arbres en consultant les recommandations d'Hydro-Québec sur leur site web : https://www.hydroquebec.com/securite/vegetation.

IMPORTANT

ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOTRE PATRIMOINE ARBORICOLE

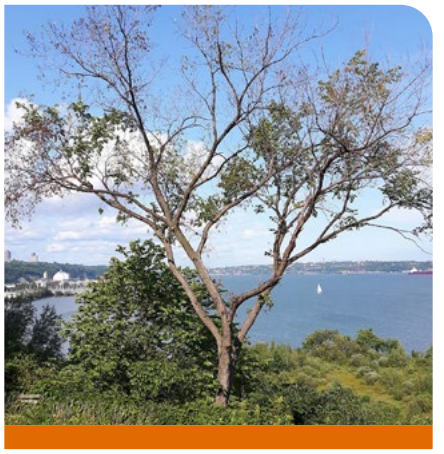

LA MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME :

Saviez-vous qu'il existe une infection fongique transmise par un insecte, le scolyte de l'orme. Appelée maladie hollandaise de l'orme, elle entraîne le dépérissement rapide des ormes et représente une menace importante pour notre couvert forestier urbain.

Afin de limiter sa propagation, il est essentiel de repérer rapidement les signes d'infection, comme le flétrissement et le jaunissement soudain des feuilles. L'abattage des arbres infectés et la gestion rigoureuse du bois contaminé sont des mesures clés pour protéger nos ormes.

La gestion de cette maladie relève de l'Agglomération de Québec. Pour signaler un arbre suspect ou en savoir plus sur les interventions en cours, consultez le site de la Ville de Québec : https://bit.ly/QChollandaiseOrme.

L'AGRILE DU FRÊNE, UN RAVAGEUR À SURVEILLER :

L'agrile du frêne est un insecte envahissant qui menace sérieusement la santé de nos frênes. Présent sur notre territoire, il cause la mort de milliers d'arbres chaque année. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures rappelle aux citoyens que ce dossier est sous la responsabilité de l'Agglomération de Québec.

Afin de limiter la propagation de cet insecte, il est essentiel d'agir rapidement : l'abattage des frênes atteints, l'utilisation de traitements préventifs et le respect des périodes d'interdiction de déplacement du bois sont des mesures clés.

Pour en savoir plus sur les actions à poser ou obtenir de l'information sur les frênes situés sur votre propriété, nous vous invitons à consulter la page officielle de la Ville de Québec via l'adresse https://bit.ly/QCagrile.

UN ARBRE À ABATTRE ?

Avant d'abattre un arbre sur votre terrain, il est essentiel de vérifier si un certificat d'autorisation de la VSAD est requis. Règle générale, un certificat d'autorisation est nécessaire pour abattre un arbre qui est situé :

- Dans la cour avant de tout terrain ;
- Dans une zone de contrainte, par exemple dans une forte pente, en bande riveraine, en zone inondable ou dans un milieu humide ;
- Dans le secteur nord du lac Saint-Augustin qui est assujetti à de la réglementation particulière concernant les bandes végétalisées ;
- Sur un immeuble qui est assujetti au Règlement relatif aux PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale).

Abattre un arbre sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation est passible d'une amende. Alors dans le doute, veuillez nous contacter.

DES NOUVELLES de nos partenaires

EXERCICES PRINTANIERS DES AVIONS-CITERNES DE LA SOPFEU

Avec le retour du printemps, les exercices annuels de requalification des pilotes d'avions-citernes sont en cours. Ces entraînements, requis par Transports Canada, sont menés par la SOPFEU en collaboration avec le Service aérien gouvernemental du MTMD (ministère des Transports et de la Mobilité durable).

20-03-03-Feu_Notre-Dame_du_Rosere Pascal_Giroux-002- ©SOPFEU-Saison 2024

POURQUOI CES EXERCICES ?

Les pilotes doivent chaque année revoir leurs manœuvres : décollage, atterrissage, écopage, largage, vols de nuit et procédures d'urgence, pour assurer leur préparation à la saison des feux.

QUAND ET OÙ ONT-ILS LIEU ?

Les exercices se déroulent en avril et mai, principalement à l'aéroport international Jean-Lesage de Québec, sur le fleuve Saint-Laurent, puis sur les lacs une fois les glaces fondues.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les conditions météorologiques influencent la durée et les horaires des entraînements, qui peuvent se tenir en soirée et les fins de semaine. Plusieurs décollages et atterrissages peuvent être réalisés en une seule journée pour maximiser la pratique.

Intéressé par ce sujet, consultez le https://www.sopfeu.qc.ca pour plus d'information.

PRÉVENTION DES FEUX DE PRINTEMPS

Au printemps, malgré un sol encore humide et des températures fraîches, les feux de nettoyage ou de brûlage de rebuts sont à l'origine de nombreux incendies de forêt. Quelques heures de soleil et de vent suffisent à assécher les végétaux morts, brindilles et aiguilles de conifères. Ces débris s'enflamment rapidement, donc restez prudents.

Nous rappelons aux citoyens qu'il est interdit de brûler des feuilles, des résidus de jardinage, des résidus de construction ou tout autre déchet à l'air libre. Merci de respecter cette réglementation afin de préserver la qualité de l'air et la sécurité de tous.

Adoptez des alternatives sécuritaires et écologiques :

- Compostage ;
- Collectes des résidus verts ;
- Écocentres.

Rappel des règles de sécurité :

Tout feu doit être allumé dans un foyer conforme, muni d'un pare-étincelles et d'une cheminée, et situé à plus de 3 mètres des bâtiments et 2 mètres des limites de terrain, selon la réglementation municipale.

Notez qu'il est interdit à quiconque d'allumer un feu à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable une autorisation d'un inspecteur en incendie au 418 641-6411.

N'oubliez pas que si vous prévoyez allumer un feu extérieur, une visite du site web de la Société de protection des forêts contre le feu (https://sopfeu.qc.ca/) pourrait être nécessaire afin de voir les restrictions en vigueur.

Pour plus d'informations concernant le *Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général*, nº REGVSAD-2014-429, consultez-le via ce lien : https://bit.ly/REGVSAD-2014-429.

240330-Feu003-Parc_Oka ©Xavier_Renoit-018 ©SOPFEU-Saison 2024

DES NOUVELLES de nos partenaires

SEMAINE DE LA POLICE 2025

Du 11 au 17 mai se déroulera la Semaine de la police sous le thème **« Au cœur de l'action, l'humain avant tout »**. Au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), des initiatives concrètes sont mises en place à la grandeur du territoire de l'Agglomération de Québec pour aller à la rencontre des citoyens.

Le Programme ALIER : Des agents de liaison interculturelle et de rapprochement qui participent régulièrement à différentes activités sociales et communautaires locales.

Le Programme À la rencontre des aînés : Des visites de courtoisie chez les personnes aînées pour briser leur isolement et, potentiellement, détecter des situations problématiques de toute sorte.

La Multi : Une équipe de policiers qui patrouillent dans le centre-ville à pied et travaillent activement sur les enjeux de l'itinérance et de la santé mentale.

L'Unité prévention et intervention jeunesse : Des policiers présents dans les écoles primaires et secondaires et lors de nombreux salons et événements grand public.

Pour en savoir plus sur le SPVQ, suivez la page Facebook de la Sécurité publique de la Ville de Québec : facebook.com/SecuritePubliqueVQ ou consultez notre site Internet ville.quebec.qc.ca/police.

UN ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION, VOTRE MEILLEURE ALLIÉE !

SAISON DES BBQ : ON PART ÇA DU BON PIED !

Avant de faire griller vos premiers burgers, prenez quelques minutes pour une inspection de sécurité :

- Fermez les brûleurs ;
- Branchez la bouteille de propane et ouvrez la valve ;
- Appliquez de l'eau savonneuse sur les raccords et la tuyauterie. Des bulles se forment ? Il y a une fuite. Assurez-vous de fermer la valve, de vidanger la tuyauterie et de remplacer toute pièce défectueuse par une pièce homologuée.

GRAND MÉNAGE DE TERRAIN : BRÛLER, C'EST NON !

Pendant votre nettoyage printanier, rappelez-vous :

- Les foyers extérieurs ne doivent jamais servir à brûler vos résidus de jardin (gazon, feuilles, branches) ;
- Il faut les déposer dans des sacs au bord du chemin pour la collecte des résidus verts.

ARTICLES DE FUMEURS : PETIT GESTE, GROS IMPACT

Les mégots mal éteints sont une cause fréquente d'incendie.

- Ne jetez jamais vos mégots dans la nature, le paillis ou les pots de fleurs ;
- Évitez de les mettre directement à la poubelle ;
- Utilisez un cendrier conçu à cet effet, placé loin de toute surface inflammable ;
- Avant de vider le cendrier, versez-y un peu d'eau pour bien éteindre les mégots.

La sécurité, c'est l'affaire de toutes et tous. Merci de contribuer à un été sécuritaire pour vous, votre entourage et votre quartier !

BÂTIMENTS, PARCS et espaces verts

SUIVI SUR LES TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE ET AU GARAGE MUNICIPAL

Les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville et du garage municipal avancent selon l'échéancier prévu et l'équipe de l'entrepreneur pourra débuter les travaux de la phase 3 dans les prochaines semaines.

La phase 2 consistait à la construction d'un nouvel atelier mécanique, ces travaux seront finalisés au cours des prochains jours.

La phase 3 consiste à convertir l'ancien garage en espace administratif, ces travaux débuteront à la suite de la fin de la phase 2. La fin des travaux est attendue pour l'hiver 2026.

Consultez le https://vsad.ca/travaux-hdv-garage pour connaitre les prochaines étapes des travaux à l'hôtel de ville et au garage municipal.

LA SÉCURITÉ ET LE CIVISME DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS AUGUSTINOIS

Au cours des dernières années, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a constaté une hausse des incivilités et des infractions criminelles dans les parcs et espaces verts de l'Agglomération de Québec, dont ceux de la VSAD, nuisant ainsi à la tranquillité et à la sécurité des usagers.

Voici quelques exemples d'incivilités ou d'infractions criminelles : bruits excessifs et désordre, consommation d'alcool ou de drogues, méfaits, ou encore, présence dans les parcs après 23 h. Le SPVQ rappelle que ces infractions sont passibles d'amendes et qu'elles contreviennent au Règlement sur la paix et le bon ordre.

Encore cette année, des étudiants à la sécurité et la prévention dans les parcs patrouilleront dans les différents parcs augustinois. Ces employés patrouilleront notre territoire pour collaborer au respect des consignes d'usage, à la sécurité générale des lieux ainsi qu'à la propreté des sites.

Tu étudies en Techniques policières et tu souhaites faire partie de notre équipe ? Consulte la rubrique des Ressources humaines et emplois, nos coordonnées sont à la page 2.

Le Service de Police de la Ville de Québec est un partenaire de première ligne dans le respect de cette mission collective. Chaque citoyen doit également faire sa part et ne pas hésiter à composer le 911 s'il constate une situation d'urgence (bataille, vol qualifié, accident), une vie en danger (personne malade, individu armé), un incendie (fumée ou flammes apparentes) ou s'il a un besoin rapide de la présence de la police.

LOISIRS, CULTURE et relations citoyennes

LANCEMENT DU PORTAIL CITOYEN 2.0

DES SERVICES MUNICIPAUX À PORTÉE DE MAIN EN TOUT TEMPS !

Au cours des dernières semaines, le portail citoyen a été bonifié afin d'améliorer la diffusion de l'information pour desservir divers publics, appartenant à différentes tranches d'âges et ayant des besoins et des habitudes variés.

Ainsi, avec l'implantation des nouvelles fonctionnalités au portail déjà existant sur notre site, nous souhaitons rendre l'information concernant les différents services de la VSAD plus accessible, utile et informative pour nos citoyens.

Trois sujets ont été bonifiés pour permettre une meilleure expérience utilisateur, mais vous devez être inscrit pour avoir accès à ces services :

- **Les alertes municipales :** Plusieurs catégories d'alertes municipales ont été créées pour vous informer, sélectionnez celles qui vous intéressent. De plus, vous recevrez les alertes pour les avis d'entrave ou de coupure d'eau uniquement pour votre secteur ciblé en fonction de votre adresse de résidence.
- **Les requêtes :** Vous pourrez les remplir en quelques clics seulement, en voici quelques exemples, nids de poule, problème avec le réseau aqueduc, entretien modules de jeux et sentiers, déneigement, et plus encore.
- **Les demandes de permis :** Effectuez votre demande de permis directement en ligne via le portail en quelques minutes comme une demande d'abattage d'arbres, d'installation de piscine, d'installation de clôture et de rénovation de bâtiment résidentiels.

N'attendez plus, créez votre compte dès maintenant ! Pour accéder au Portail, veuillez balayer ce code QR ou rendez-vous au https://citoyen.vsad.ca.

NOUVEAU CRÉATION D'UN CENTRE D'APPELS

Afin d'améliorer l'expérience citoyenne, la VSAD est présentement en développement de son centre d'appels. Ainsi, deux agentes au service aux citoyens répondent, fournissent les informations nécessaires et, au besoin, guident les citoyens qui communiquent avec nous vers le bon service, et ce, par téléphone au 418 878-2955 ou via l'adresse courriel info@vsad.ca.

Sur le plan technique, notre système téléphonique actuel fera place à un véritable centre d'appels au cours des prochaines semaines afin d'offrir un service optimal aux citoyens. Le mandat est d'offrir aux Augustinois et Augustinoises, un service simple, rapide, efficace et agréable.

Voici quelques fonctionnalités de ce nouveau système :

- Statistiques de temps d'appel et de délais d'attente ;
- Nombre de transferts d'appels réduit ;
- Construction d'une base de connaissance ;
- Message VSAD à communiquer ;
- Réponse plus immédiate pour le citoyen.

LOISIRS, CULTURE et relations citoyennes

PITOU DU MOIS

Lilly est une petite Westie d'un an très drôle, adorable et sociable.

Elle n'hésite pas à se coucher en plein milieu du trottoir pour attendre les passants et les autres chiens, la promenade est toute une aventure avec elle.

– Nicole Olivier (propriétaire)

Vous souhaitez que votre boule de poils fasse partie des prochaines publications du MIM et qu'elle soit en vedette sur nos réseaux sociaux et sur les panneaux à message variable de la VSAD ? Rien de plus facile.

Visitez notre page web à l'adresse https://vsad.ca/pitou-du-mois pour connaître toutes les informations et participez en grand nombre.

Pour toutes questions concernant les licences canines, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse vsad.ca/animaux ou à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

auteur magazine Récit fiction BD documentaire roman livre manga

SERVICE en vedette ce mois-ci

Réouverture de la salle de travail individuel

Une nouvelle salle de travail est maintenant disponible à la bibliothèque afin de permettre le travail individuel ou en duo. Vous avez besoin d'un endroit plus tranquille pour faire des devoirs, pour effectuer un travail, pour une réunion virtuelle ou pour de l'aide aux devoirs ? N'hésitez pas à en faire la demande. Cette salle s'ajoute à celle disponible pour les travaux d'équipe. Il est préférable de réserver nos salles à l'avance en téléphonant à la bibliothèque Alain-Grandbois sur les heures d'ouverture. Informez-vous auprès de notre personnel !

VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

Pourquoi les documentaires sont-ils classés avec des chiffres ?

La bibliothèque utilise le système de classification Dewey afin de regrouper les livres par sujets et permettre de les repérer facilement. Bien que pratique, ce système a tout de même ses limites. Celui qui l'a créé en 1876 ne pouvait évidemment pas prévoir le développement technologique du 20e siècle et connaître tous les nouveaux sujets. Étant donné que la classification ne peut pas dépasser 999, cela oblige des regroupements parfois illogiques. Ne soyez pas surpris, par exemple, de voir se côtoyer dans un même rayonnage, « Excel pour les nullissimes », « Ovnis au Québec » et « L'enquêteur des théories du complot » qui sont des thèmes récents que M. Dewey n'avait pas anticipés !

SUGGESTIONS DE LECTURE

De Jean-Martin Mimeault, agent de bibliothèque

Bonaparte – Documentaire adulte de André Castelot
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) :
923.144 NAP

Pourquoi le lire : Un roman biographique de deux volumes s'adressant à ceux aimant l'Histoire et les personnages plus grands que nature. De Ajaccio en passant par Sainte-Hélène, de l'enfance aux grands faits d'armes, l'auteur nous entraîne sur les traces d'un personnage exceptionnel et des plus influents à avoir vécu.
– Jean-Martin Mimeault

De Caroline Arpin, directrice adjointe à la culture
Je me réclame du vertige : poésie – Documentaire adulte de Geneviève Dufour
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : 841.92 DUF

Pourquoi le lire : Premier recueil de poésie de Geneviève Dufour, cette œuvre est inspirante et laisse transparaître une grande force malgré le corps souffrant et la maladie. Geneviève Dufour est native de Saint-Augustin-de-Desmaures et a été l'une des cinq finalistes au Prix de la poésie Radio-Canada en 2024. Une artiste et une œuvre à découvrir!
– Caroline Arpin

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	10 H - 17 H	LUNDI	10 H - 18 H	MARDI	13 H - 20 H		
MERCREDI	13 H - 20 H	JEUDI	13 H - 20 H	VENDREDI	10 H - 18 H	SAMEDI	10 H - 17 H

VSAD.ca/CULTURE
catalogue.vsad.ca

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ESTIVALE

Découvrir la programmation en primeur c'est amusant et c'est gagnant !

animation • jeux • surprises

JEUDI
22 MAI
18 h à 20 h

- Place des Générations
  Intersection route 138 et rue Jean-Juneau
- Centre communautaire multifonctionnel secteur est
  4950, rue Lionel-Groulx

Les 50 premières personnes recevront une paire de lunettes de soleil personnalisées.

Et courez la chance de remporter l'une des 20 chaises de spectateur personnaliées à la programmation estivale!

DES SPECTACLES À L'ANNÉE!
DES EXPÉRIENCES DIFFÉRENTES!

Apéro au Grenier

UNE RENCONTRE DANS L'INTIMITÉ DU GRENIER DE LA MAISON THIBAULT-SOULARD POUR UNE EXPÉRIENCE UNIQUE
Prestation, échanges et discussions
Également présenté en virtuel

• • •

Autour du piano

UN VOYAGE MUSICAL AUTOUR DU PIANO DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS
Des refrains et des mélodies que vous connaissez ou que vous découvrirez

• • •

Les jeudis animées

DES SPECTACLES VARIÉS ET DIVERSIFIÉS
Chantez, dansez et partagez des moments uniques

• • •

Concerts

UNE PARENTHÈSE MUSICALE ET INTIME
Avec nos musiciens invités
et ceux de nos partenaires culturels

• • •

Programmation des activités Printemps 2025 Loisirs, culture et cours aquatiques

Procurez-vous votre brochure dans toutes les installations et au VSAD.ca/programmation.

Fête du voisinage - 7 juin 2025

Soulignez l'événement avec vos voisins et lancez-vous dans la planification d'une fête mémorable. Courez la chance de gagner l'une des 3 animations spéciales offertes par la Ville.

Et pourquoi ne pas saisir cette opportunité pour participer à *La Grande Journée des Petits Entrepreneurs*, qui aura également lieu le 7 juin ? Rendez-vous au : petitsentrepreneurs.ca

La Ville est prête à vous soutenir avec des prêts de matériel. Voici un aperçu de ce que vous pouvez emprunter auprès de la Ville pour votre événement :

- 1 tente 10 X 10
- Chaises (maximum de 10)
- Tables (maximum de 4)
- Signalisation (si necessaire)

Inscription obligatoire avant le 12 mai

Veuillez noter que les animations fournies par la Ville ne pourront être reportées en cas d'annulation de la fête ou de mauvais temps. Toutes les animations liées à la *Fête du Voisinage* doivent se tenir le samedi 7 juin. Les détails précis seront discutés avec les organisateurs.

Club de lecture Crock-Livres 2025

C'est le 9 juin que débutent les inscriptions pour le club de lecture estival Crock-Livres pour les jeunes dès l'âge de 3 ans et jusqu'en secondaire 1. Cet incontournable de l'été te permettra de faire de belles découvertes littéraires et de gagner des prix ! Note bien notre adresse courriel afin de t'inscrire le moment venu : crock.livres@vsad.ca. N'oublie pas de t'abonner à la bibliothèque, c'est obligatoire pour t'inscrire au club !

	Bibliothèque Alain-Grandbois
	Centre communautaire multi. secteur est
	Complexe sportif multifonctionnel
	Maison Thibault-Soulard
	Parc du Millénaire
	Maison Omer-Juneau
	Maison des jeunes l'Intrépide
	Disponible en virtuel avec inscription

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto inscription.

EN MAI

2	Concert du Quintette de cuivres
3 & 6	Lire et découvrir
12	Heure du conte
13	Groupe de randonnée – Domaine de Maizerets
14	Atelier créatif pour adultes : Mots, papiers, ciseaux
14	Club de lecture Latulu
16	Pédago à la biblio : Scat ta vie
21	Conférence Vivaces pour un paysage gourmand à entretien minimal
22	Apéro au Grenier avec Martin Levac
23	Chanter pour chanter à l'extérieur
27	Mini-conférence : Mieux comprendre les signaux de la faim
29	Autour du piano classique avec Alain Châteauvert
29	Dîner intergénérationnel
29	Soirée intergénérationnelle
Tous les mardis	Club de tricot
Jusqu'au 25 mai	Exposition collective des participants aux ateliers VSAD